

Département de l'Ain

Commune de SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°3

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/6 000

INTERSTICE

URBANISME ET CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Espace Saint Germain – Bâtiment Orion

30 Avenue Général Leclerc

38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60

contact@interstice-urba.com

N

0100200m

Zonage

Zones urbaines

Parties centrales de la commune

Zone à vocation résidentielle

Zone de développement pavillonnaire

Zone à vocation sportive et de loisirs (forum des sports)

Zone d'activités économiques

Zones agricoles

Zone agricole

Zones à urbaniser

Zone d'urbanisation future du Mas des André's Ouest

Zone d'urbanisation future du Mas-Rolland

Zone d'urbanisation future Les Ranches

Zone d'urbanisation future fermée

Zones naturelles et forestières

Zone naturelle

Zone naturelle habitée

Zone naturelle protégée (NATURA 2000)

Zone naturelle sensible (ZNIEFF)

Zone naturelle de tourisme

Autres prescriptions/informations

Emplacement réservé (L. 123-1-5 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'orientation (aménagement et de programmation) (L. 123-1 du code de l'urbanisme)

Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L. 123-1-5 16 du code de l'urbanisme)

Secteur de renouvellement urbain (L. 123-1-5 10 du code de l'urbanisme)

Secteur en attente de projet (L. 123-24 du Code de l'Urbanisme)

Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 123-1-5 7 bis du code de l'urbanisme)

Cheminement piéton à conserver (L. 123-1-6 du code de l'urbanisme)

Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L. 123-1-5 9 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de protection de captage immédiat

Périmètre de protection de captage rapproché

Périmètre de protection de captage éloigné

Espace boisé classé (L. 130-1 du code de l'urbanisme)

Espace boisé classé (L. 130-1 du code de l'urbanisme)

Élément de paysage, de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

Élément de paysage, de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

Élément de paysage, de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

Pelouse à protéger pour son intérêt écologique (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

Zone humide

Élément de paysage, de patrimoine à protéger (L. 123-1-5 7 du code de l'urbanisme)

Linéaire où sont autorisées les constructions en limite séparative (jusqu'à 9m de hauteur maximum)

Bande de recul des constructions en fonction de la hauteur

Servitude d'utilité publique

Voie ferrée (reportée à titre indicatif)

Transport d'électricité (4) ligne reportée à titre indicatif

Transport de gaz (3) canalisation reportée à titre indicatif

Bande de vigilance autour de la canalisation de gaz incluant le tracé et la servitude d'implantation de la canalisation

Des bandes de servitudes de maîtrise de l'urbanisation autour de la canalisation de gaz doivent être respectées (cf. Pièce n°5 - Règlement et Pièce n°6 - Annexes) :

- Zone SUP 1 (distance de part et d'autre de l'axe de la canalisation) :
 - Alimentation ST-MAURICE-DE-BEYNOST C (DN400 - 54 bar) : 15 m
 - Alimentation ST-MAURICE-DE-BEYNOST C (DN100 - 54 bar) : 20 m
 - TRANCHE LYONNAIS (DN300 - 54 bar) : 85 m
 - Installations annexes : 35 m
- Zone SUP 2 et SUP 3 (distance de part et d'autre de l'axe de la canalisation) :
 - Canalisations : 5 m
 - Installations annexes : 6 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES au titre de l'article L. 123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme				
N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Superficie donnée à titre indicatif
1	Les Brotteaux / Les Culiées Sud	Aménagement d'un carrefour avenue des Iles, chemin Noir, chemin du Pilon	Commune	1 151 m²
2	Les Brotteaux / Les Culiées Sud	Création d'un passage piétons et cycles entre le lotissement des Brotteaux et le chemin Noir	Commune	40 m²
3	La Trêve	Création d'une piste cyclable et piétons le long de la voie ferrée à la Trêve	Commune	325 m²
4	Les Bottes	Création d'une piste cyclable et piétonne le long de la voie ferrée entre Les Ranches et la limite de Beynost	Commune	800 m²
5	Les André's Sud	Création d'un passage piétons et cycles entre le chemin de Bèche Fève et la RD1084	Commune	377 m²
6	Les André's	Création d'un passage piétons et cycles entre la rue des Gravelles et le chemin de Bèche Fève	Commune	630 m²
7	Les Gravelles	Aménagement du carrefour de l'avenue des Folliets et de la rue des Gravelles	Commune	213 m²
8	Les Gravelles	Élargissement de voirie pour création de places de stationnement et aménagement d'un cheminement modes « doux »	Commune	579 m²
9	Mas Rolland	Création d'une voie entre l'avenue du Mas Rolland et montée de la Paroche	Commune	2 327 m²
10	Mas des André's	Aménagement d'une liaison-piétonne	Commune	249 m²
11	Le Tronfon / chemin de la Limite	Aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales	Commune	1 094 m²
12	Les Essarts / La Roche	Création d'un chemin piéton reliant la place de l'ancienne église à la commune de Miribel et à la rue du Coteau	Commune	1 340 m²
13	Mas des André's	Création d'une voie nouvelle pour la desserte de la zone 1AUa du Mas des André's	Commune	277 m²